

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juillet 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de Membres en exercice : 27

Quorum : 9 (Ordonnance n°2020 -562 du 13 mai 2020)

Présents : 20

Votants : 27

Date de Convocation : le 03 juillet 2020

Date affichage : le 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à huit heures du matin, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Madame Armelle CASSIN, Maire d'Argentonay.

Etaient présents (20) : BERNARD-PLEAU Leslie, BILLY Colette, BONNIN Gérard, BREBION Thierry, BRUNET Yves, CASSIN Armelle, DESCHAMPS Jérôme, GODET Jean-Paul, GUEDON Patricia, GUILLOTEAU Michel, HERISSE Magali, JAQUET Christine, LAVILLONNIERE Sébastien, MENUAULT Hugues, MEUNIER Jacky, MORIN Annie, NIGOT Fabrice, NIORT Stéphane, PIERROIS Marie-Catherine, PINET Liliane.

Etaient absents représentés (7) : Mme Marine ARNAULT ayant donné pouvoir à Sébastien LAVILLONNIERE, Mme Murielle BAUDRY ayant donné pouvoir à Magali HERISSE, Mme Christine GRELLIER ayant donné pouvoir à Armelle CASSIN, Mme LE GROS Gwenn ayant donné pouvoir à Colette BILLY, Mr Jean-Pierre NEBAS ayant donné pouvoir à Jean-Paul GODET, Mme Estelle NOGUES ayant donné pouvoir à Christine JAQUET, Mr Claude ROCHAIS ayant donné pouvoir à Gérard BONNIN.

Secrétaire de séance : Thierry BREBION

DCM2020_0112/ Objet :Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR INTA2015957 J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 indiquant, pour chaque commune, le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et des suppléants à désigner ou à élire,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr Gérard BONNIN, Mme Colette BILLY, Mr Jérôme DESCHAMPS et Mme Leslie BERNARD-PLEAU. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et des suppléants

Madame le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués suppléentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.**

Madame le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Madame le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire **15 délégués** (et/ou délégués suppléentaires) et **5 suppléants**.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués suppléentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le maire a constaté que **2** listes de candidats avaient été déposées

La liste A : « **L'Avenir Ensemble** » est composée de :

- Gérard BONNIN
- Annie MORIN
- Stéphane NIORT
- Patricia GUEDON
- Sébastien LAVILLONNIERE
- Christine JAQUET
- Thierry BREBION
- Christine GRELLIER
- Hugues MENUAULT
- Colette BILLY
- Michel GUILLOTEAU
- Marine ARNAULT
- Claude ROCHAIS
- Liliane PINET
- Jacky MEUNIER
- Marie-Catherine PIERROIS
- Fabrice NIGOT
- Gwenn LE GROS
- Yves BRUNET
- Estelle NOGUES

La liste B : « **Argentonnay avec vous** » est composée de :

- Jean-Paul GODET
- Murielle BAUDRY
- Jean-Pierre NEBAS
- Les lie BERNARD-PLEAU
- Jérôme DESCHAMPS
- Magali HERISSE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

• **Election des délégués et suppléants**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	27

1^{re} répartition : délégués

Ont obtenu :

- Liste A « **L'Avenir Ensemble** »: 21 voix
- Liste B « **Argentonnay avec vous** » : 6 voix

Détermination du quotient électoral applicable aux délégués : $27/15 = 1,8$

Attribution des mandats au quotient :

Liste A « **L'Avenir Ensemble** » obtient : $21 : 1,80 = 11,66$ soit 11 sièges
La liste B « **Argentonnay avec vous** » obtient : $6 : 1,80 = 3,33$, soit 3 sièges

Ainsi 14 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 15^e siège :

Liste A « **L'Avenir Ensemble** » : $21 : (11+1) = 1,75$
Liste B « **Argentonnay avec vous** » : $6 : (3+1) = 1,5$

La liste A « **L'Avenir Ensemble** » emporte ainsi ce 15^e siège

Madame le maire proclame les résultats définitifs, concernant les délégués :

Liste A « **L'Avenir Ensemble** » : 12 sièges
Liste B « **Argentonnay avec vous** » : 3 sièges

- **2^{ème} répartition : suppléants**

Détermination du quotient électoral applicable aux suppléants : $27/5 = 5,4$

Attribution des mandats au quotient :

Liste A « **L'Avenir Ensemble** » obtient : $21 : 5,4 = 3,88$ soit 3 sièges
La liste B « **Argentonnay avec vous** » obtient : $6 : 5,4 = 1,1$, soit 1 siège

Ainsi 4 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 5^e siège :

Liste A « **L'Avenir Ensemble** » : $21 : (3+1) = 5,25$
Liste B « **Argentonnay avec vous** » : $6 : (1+1) = 3$

La liste A « **L'Avenir Ensemble** » emporte ainsi ce 5^e siège

Madame le maire proclame les résultats définitifs, concernant les suppléants :

Liste A « **L'Avenir Ensemble** » : 4 sièges
Liste B « **Argentonnay avec vous** » : 1 siège

DCM2020_0113/ Objet : Vote du budget Camping

Le Budget Camping proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement :	14 791,02 €
- section d'investissement :	42 050,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le budget tel que proposé.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 8h40

Annexe 1

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune d'ARGENTONNAY

Liste A : L'Avenir Ensemble

Liste nominative des personnes désignées :

Délégués titulaires :

- Gérard BONNIN
- Annie MORIN
- Stéphane NIORT
- Patricia GUEDON
- Sébastien LAVILLONNIERE
- Christine JAQUET
- Thierry BREBION
- Christine GRELLIER
- Hugues MENUAULT
- Colette BILLY
- Michel GUILLOTEAU
- Marine ARNAULT

Suppléants :

- Claude ROCHAIS
- Liliane PINET
- Jacky MEUNIER
- Marie-Catherine PIERROIS

Liste B : Argentonay avec vous

Liste nominative des personnes désignées :

Délégués titulaires :

- Jean-Paul GODET
- Murielle BAUDRY
- Jean-Pierre NEBAS

Suppléants :

- Leslie BERNARD-PLEAU